



BNP PARIBAS

RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE

P. 1/1

PRÉSENTÉES AU PAIEMENT

DOCUMENT A CONSERVER



CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

008923004979

1uyvd00y72ig - 0000
1/2 - 5307/11252 - 22779
353028879 - TF - 620238



LE BAR JO
SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION
6 PLACE DE LA MAIRIE
46240 COEUR DE CAUSSE

Agence de domiciliation :

CAHORS (00175)

RIB : 30004 00175 00010207297 87

IBAN : FR76 3000 4001 7500 0102 0729 787

BIC :

Tél. : 3478

Fax : 04 72 86 14 61

Date de règlement : 29.12.2025

Relevé : 523391 50

le 19 décembre 2025

Convention de Paiement Sauf Désaccord : option 1

Option 1 : tous les effets présentés sont réglés par la Banque sauf avis contraire du Client.

Veuillez préciser vos instructions de **rejet** (case à cocher). Compléter les rubriques "code motif rejet" et si rejet partiel, "montant total des effets à rejeter".

☐ **REJET TOTAL** de 2 214,98 euros → Code motif du rejet total (2) : ☐

☐ **REJET PARTIEL** Montant total des effets à rejeter :

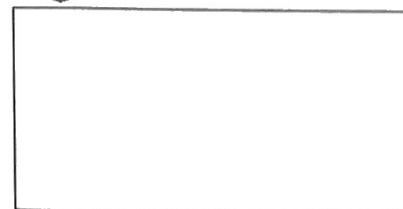
CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
523392 47	0010074977	SODIGEL QUERCY-GEL	25.12.2025 NA	521,36		
523393 44		LES 3 CAVES	26.12.2025 A	1 028,82		
523394 41	0000000000	DAPE 74 DISTRIBUTION	28.12.2025 NA	664,80		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 29.12.2025				2 214,98		
VALEUR 28.12.2025						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, le montant total du relevé sera porté au débit du compte susvisé.

Le Client donne ordre à la Banque de rejeter tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

le J J M M A A A A

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré